

Le 4 mars 2022, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est assemblé au Pôle de Centralité Intergénérationnel et Associatif de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

DATE DE LA CONVOCATION

25 février 2022

DATE D'AFFICHAGE

25 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 16

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Caroline BOILLE, M. Didier THÉMÉ, Mme Nathalie GUENAUULT, Mme Karine BARTHELEMY, M. Guillaume TOUSSAINT (suppléant), M. François PILLOT (suppléant), M. Alain BASTIE (suppléant) ;

Pouvoir(s) :

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.

Absents excusés :

M. Cédric DE OLIVEIRA, M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, Mme Céline DELAGARDE, M. Régis SALIC, M. Jacques LEMAIRE, Mme Mélanie FORTIER, M. Michel GILLOT, Mme Armelle AUDIN, M. Gérard DAVIET, Mme Betsabée HAAS, M. Grégory PODDA, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoit BARANGER, Mme Axelle TREHIN, M. Arnaud TURMINEL, Madame Marie-Christine DE SAINT SALVY ;

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GUENAUULT

DELA 037 151 002 / 2022 – 7.1

FINANCES : Commencement d'investissement n°2022-01

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu le Compte Administratif 2021,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR :17....., CONTRE :0....., ABSTENTION :0.....

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice auquel il s'applique, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser (RAR),

Décide

Article 1 : d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2022 comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2021	Crédits autorisés avant le vote du BP 2022
21 – Immobilisations corporelles	36 704 €	9 176 € Article 2182 - Matériel de transport

Article 2 : d'inscrire ces crédits au Budget Primitif 2022 lors de son adoption,

Article 3 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 7 mars 2022

Le Président,

Sébastien MARAIS

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE